

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4593

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Montanay

objet : **Voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône - Clôture et bilan de la concertation préalable - Voie nouvelle de liaison Gorgeat-Parenty - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a engagé, par délibération n° 2006-3726 en date du 13 novembre 2006, la concertation préalable au projet de voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône.

La concertation s'est concrétisée, conformément aux engagements, par la mise à disposition du public à l'hôtel de la communauté urbaine de Lyon et dans les mairies de Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône et Montanay d'un dossier et d'un cahier destiné à recueillir leurs observations ainsi que par deux réunions publiques qui se sont tenues dans la salle Jean Vilar de Neuville sur Saône les 13 et 14 décembre 2006.

Il résulte de cette concertation que les préoccupations du public portent principalement sur :

Préoccupation	Réponse apportée
traitement des intersections : choix du type de carrefour (giratoire ou traditionnel) et de la signalisation de police	chaque carrefour fera l'objet d'une étude spécifique lors des études de conception. En revanche, la création de nouveaux carrefours giratoires est exclue pour conserver un caractère suffisamment urbain à la voie d'évitement
stationnement sur domaine public à hauteur des zones habitées les plus denses	l'emprise de 12 mètres de la voie ne permet pas d'inclure une offre de stationnement sur domaine public, étant donné les autres usages à satisfaire en priorité. Toutefois, lorsque l'emprise sera supérieure à 12 mètres, des emplacements pour le stationnement pourront être créés ou conservés
aménagement de la rue des Acacias à Montanay	la rue des Acacias ne se situe pas dans le périmètre du projet soumis à la présente concertation. Pour information, un emplacement réservé a été fixé au PLU pour un élargissement à 8 mètres de cette rue
élargissement de la rue de la Vosne et conséquences sur la vitesse des véhicules et autres nuisances	la rue de la Vosne ne sera élargie que pour les sections inférieures à 12 mètres de large afin d'assurer un itinéraire cohérent sur lesquelles toutes les fonctions urbaines de déplacement pourront être assurées

nuisances générales occasionnées par le projet routier pour les riverains et cohérence avec le projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne ferrée Lyon-Trévoux	le projet de voie d'évitement n'a pas pour objectif d'augmenter le trafic automobile (en particulier, il n'entraîne pas d'augmentation de capacité sur les pénétrantes de l'agglomération lyonnaise) mais de modifier certains itinéraires d'échanges, en particulier pour diminuer le trafic passant dans le centre-ville de Neuville sur Saône, densément peuplé et dont le gabarit des voies n'est pas adapté et ne peut pas être adapté
diminution des nuisances liées au trafic automobile dans le centre de Neuville sur Saône	le projet de voie d'évitement sud-est permet de répondre à cette préoccupation en offrant une alternative aux échanges sud-est

Ces remarques ne remettent pas en cause le projet tel que défini à ce jour et elles seront prises en compte lors des études de conception du projet.

Plusieurs observations du public ont porté sur l'intérêt de la fonction d'évitement et son importance en termes de volumes de trafic concerné.

Conclusions de l'étude de trafic et conséquences sur le périmètre du projet d'évitement

Dans la perspective de la future enquête publique, une étude de circulation a donc été confiée à un bureau d'études pour déterminer les niveaux des reports de trafic envisageables sur l'itinéraire d'évitement sud-est. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- les niveaux de trafic actuels sur les sections existantes de l'itinéraire d'évitement sud-est sont faibles (de l'ordre de 1 000 véhicules par jour),
- le transit est-sud représente seulement 15 % des flux en provenance de l'est (avenue Wissel ou route de Montanay) et 8 % des flux en provenance du sud (route de Lyon),
- l'itinéraire d'évitement sud-est serait privilégié par les usagers uniquement aux heures de pointe.

En conclusion, le potentiel de report de trafic est relativement faible : de l'ordre de 70 à 100 véhicules à l'heure de pointe du matin et 60 à 90 véhicules à l'heure de pointe du soir.

L'itinéraire complet défini pour l'évitement sud-est, long de plus de 2 kilomètres, depuis la route de Lyon jusqu'à l'avenue Auguste Wissel, sera bien en capacité d'assurer une fonction d'évitement mais celle-ci demeurera très marginale par rapport aux autres fonctions de la voie, en particulier la desserte des riverains et des équipements publics (lycée, collège et futur hôpital). Elle ne semble donc pas a priori justifier par elle-même la réalisation d'une opération inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Toutefois, il convient de ne pas minimiser les problèmes de congestion réels que connaît Neuville sur Saône, en particulier à la hauteur du pont sur la Saône. Mais face à ce problème, il paraît désormais démontré que ce n'est pas le projet d'évitement sud-est qui apporterait une solution satisfaisante. Il est donc proposé de redéfinir les caractéristiques de ce projet et de le scinder en deux projets distincts, ayant chacun vocation à être inscrit à la PPI :

- création de la voie nouvelle de liaison entre Gorgeat et Parenty et d'un bassin de rétention pour les eaux de ruissellement agricoles du bassin versant de Montanay, pour un montant estimé de 2 390 000 €,
- requalification des chemins de Parenty et des Frères Voisin, pour un montant estimé de 1 710 000 €.

Par ailleurs, il est proposé de ne pas retenir à la PPI la requalification de la rue de la Vosne et du chemin du Gorgeat.

Dans la PPI en cours, l'opération individualisée n° 875 ne sera plus intitulée voie d'évitement sud-est de Neuville mais voie nouvelle de liaison Gorgeat-Parenty à Neuville. La future délibération déterminant la prochaine PPI entérinera cette modification ainsi que la programmation du projet de requalification des chemins de Parenty et des Frères Voisin.

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le projet de voie d'évitement sud-est a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements. Une première individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 440 000 € a été votée pour engager des études et des acquisitions foncières par décision du bureau n° B-2003-1949 en date du 15 décembre 2003.

La détermination plus précise des acquisitions foncières et le choix de recourir à une maîtrise d'œuvre en externe nécessitent un financement complémentaire de 180 000 € pour disposer d'une enveloppe études et foncier de 620 000 € TTC (400 000 € pour le foncier et 220 000 € pour les études) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet de voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône

2° - Clôt la concertation préalable et décide de la poursuite des études.

3° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 875 individualisée le 15 décembre 2003. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 180 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- 90 000 € en 2008,
- 90 000 € en 2009.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 620 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,